

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.4 et 3.9

N° de la demande : 2018-0580
Demande : Modification de l'étiquette de produit – méthode d'application
Modification de l'étiquette de produit – degré de suppression
Produit : Vaporisateur désinfectant Lysol
N° d'homologation : 30587
Principes actifs (p.a.) : Alcool anhydre et saccharinate de N-alkyl (40 % C₁₂, 50 % C₁₄, 10 % C₁₆) diméthyl benzyl ammonium
N° de document de l'ARLA : 2983461

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du produit Vaporisateur désinfectant Lysol pour y ajouter des allégations relatives à la désinfection de surfaces molles.

Évaluation des propriétés chimiques

L'exposition en milieu résidentiel et les risques connexes associés à l'ajout de la désinfection des surfaces molles à l'étiquette du produit Vaporisateur désinfectant Lysol ont été évalués. Aucun risque préoccupant n'est à prévoir par suite de la nouvelle utilisation, à condition que les particuliers qui manipulent le produit suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Une évaluation toxicologique et de l'exposition par le régime alimentaire n'est pas requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des essais en laboratoire visant à évaluer l'efficacité biocide du produit Vaporisateur désinfectant Lysol contre trois bactéries pathogènes courantes, un champignon pathogène et deux agents pathogènes viraux sur des textiles naturels et synthétiques ont été fournis. Les études étaient jugées valides sur le plan scientifique, et comportaient un nombre adéquat de répétitions et de témoins. Le produit a été jugé efficace pour désinfecter les tissus, et permet de réduire la proportion de bactéries et de champignons pathogènes de plus de 99,99 % lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette (temps de contact de 10 minutes).

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune de ces évaluations n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et estime qu'ils sont suffisants pour appuyer l'ajout des allégations relatives à la désinfection des surfaces molles à l'étiquette du produit.

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
2863774	2016, Disinfectant Efficacy Testing in the Presence of organic soil against <i>Pseudomonas aeruginosa</i> (ATCC 15442), DACO: 10.2.3.2
2863775	2016, Disinfectant Efficacy Testing in the Presence of organic soil against <i>Staphylococcus aureus</i> (ATCC 6538), DACO: 10.2.3.2
2863776	2016, Disinfectant Efficacy Testing in the Presence of organic soil against <i>Salmonella enterica</i> (ATCC 10708), DACO: 10.2.3.2
2863777	2016, Disinfectant Efficacy Testing in the Presence of organic soil against <i>Trichophyton mentagrophytes</i> (ATCC 9533), DACO: 10.2.3.2
2863778	2016, Inactivation of Rhinovirus in the presence of organic matter on soft surfaces, DACO: 10.2.3.2
2863779	2016, Inactivation of Influenza A virus in the presence of organic matter on soft surfaces, DACO: 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.